



UICN
CONGRÈS
MONDIAL DES PARCS
SYDNEY 2014

Une stratégie d'approches innovantes et de recommandations pour réconcilier les enjeux du développement dans la prochaine décennie

Soumis le 22 décembre 2014, suite aux délibérations du
Congrès mondial des parcs de l'UICN 2014

Un avenir prometteur

Les aires protégées et autres solutions basées sur la nature peuvent nous aider à relever certains des défis les plus pressants du développement en livrant, de façon efficace et rentable, des avantages environnementaux, économiques et sociaux importants. En conséquence, si nous faisons des aires protégées une partie intégrante de notre économie, de notre développement et de notre bien-être, nous pourrions être à la hauteur de certaines des ambitions du développement les plus difficiles à réaliser. Le développement durable consiste à améliorer le bien-être humain sans détruire les processus environnementaux ni les écosystèmes naturels ou compromettre notre avenir. En réalité, les gouvernements et les sociétés sont souvent placés devant des choix et compromis difficiles lorsqu'il s'agit de fournir de l'énergie, des aliments et d'assurer la sécurité de l'eau, de créer et soutenir l'emploi et les moyens d'existence, de promouvoir le développement économique et de conserver la biodiversité. Un développement réellement durable exige des politiques, des cadres institutionnels et régulateurs et des incitations économiques, des outils pratiques et des mesures de sauvegarde pour que des aires protégées et des écosystèmes en bonne santé entretiennent des services écosystémiques vitaux et renforcent la résilience et le bien-être humain. Dans les années qui viennent, si nous parvenons à renforcer le rôle des aires protégées dans la définition et l'exécution des Objectifs de développement durable de la planète, à mettre en place une gouvernance inclusive et efficace et à inscrire les aires protégées dans les procédures qui planifient le développement des sociétés et sous-tendent les prises de décisions économiques, nous pourrions tracer le chemin vers cet avenir. En complément, nous devons, dans les années à venir, créer et appliquer des solutions pour corriger les échecs du marché, des institutions et des politiques en modifiant notre manière de mesurer et de prendre en compte le développement et en fournissant des mesures d'incitation claires, dans tous les secteurs, pour un investissement public et privé responsable dans le capital naturel.

La situation actuelle

Depuis le Congrès mondial sur les parcs de Durban, la couverture des aires protégées a fait de grands progrès. L'objectif de 10% pour la couverture des aires protégées est un des rares indicateurs ayant accusé une tendance positive avant la COP10 de la CDB à Nagoya en 2010 et la tendance se poursuit. Certes, l'efficacité de la gestion n'est pas à la hauteur, mais les aires protégées terrestres sont en passe d'atteindre l'objectif de 17% (actuellement 15,4%) et l'inscription d'AMP progresse quoique en deçà du rythme nécessaire pour atteindre l'objectif de 2020. Malgré ces gains, très peu de pays ont réussi à intégrer suffisamment les contributions importantes des aires protégées à la création d'emplois et de moyens d'existence, au développement économique et au maintien de services écosystémiques d'importance critique dans les processus de

planification nationale du développement ou dans les cadres sous-jacents des décisions économiques qui motivent les investissements publics et privés. Par exemple, la réforme des subventions et incitations gouvernementales perverses n'a montré pratiquement aucun progrès important depuis 2010 et ces subventions continuent d'être l'un des grands moteurs de la perte de biodiversité. Simultanément, les aires protégées font face aux nombreuses pressions en faveur d'une accélération et d'une intensification de l'utilisation des ressources qui continuent de causer la perte et la fragmentation des habitats. L'élaboration et l'adoption de nouvelles approches pour maintenir des services écosystémiques d'importance critique, protéger les processus écosystémiques au niveau des paysages et renforcer l'adaptation et la résilience au changement climatique font cruellement défaut. En outre, aux causes liées à l'agriculture est imputable 70% de la perte prévue de biodiversité terrestre. Les systèmes alimentaires mondiaux durables revêtent donc une importance critique pour l'avenir des aires protégées, des écosystèmes et de la biodiversité mondiale. De nouvelles approches et de nouveaux investissements dans les aires protégées sont la pierre angulaire de la stratégie qui aidera les pays à atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique et les fera progresser vers un développement national réellement durable.

Recommandations pour le changement

La conservation, en particulier celle des aires protégées, est essentiellement restée du domaine du secteur de la conservation. C'est pour cette raison que les défenseurs des aires protégées n'ont pas réussi à peser efficacement sur les moteurs économiques et sociaux qui influencent le développement, les décisions économiques et l'investissement privé. Il faut que cela change. Pour que les valeurs et avantages des aires protégées passent de la périphérie au cœur du développement économique et national, **il faut faire en sorte que les aires protégées deviennent la responsabilité des dirigeants et des institutions qui sont chargés de la planification et des décisions en matière d'économie et de développement de la société.** Il est de plus en plus évident que les aires protégées jouent un rôle toujours plus affirmé dans les objectifs de développement des nations, y compris la sécurité de l'alimentation et de l'eau, la prévention des risques, les moyens d'existence et l'élimination de la pauvreté. À mesure que ces valeurs gagneront en clarté, elles deviendront, et doivent devenir, inévitablement, une partie intégrante de l'économie globale et être totalement intégrées dans les cadres de prises de décisions. C'est dans ces domaines qu'une transformation profonde est requise afin que les aires protégées satisfassent nos aspirations en matière de développement durable.

1. Les gouvernements et les parties aux négociations mondiales doivent élaborer et intégrer des objectifs clairs pour les aires protégées dans les Objectifs de développement durable et le cadre de développement post-2015 afin que les ODD reflètent le rôle fondamental que jouent des aires protégées en bonne santé en faveur des objectifs nationaux de développement durable.
2. Les organismes qui planifient le développement doivent travailler plus efficacement à l'échelle des secteurs et intégrer totalement les valeurs des aires protégées dans les plans clés de développement national que sont les plans nationaux de développement économique et les stratégies d'élimination de la pauvreté – en particulier les plans sectoriels qui touchent les paysages terrestres et marins – et ancrer fermement les aires protégées dans les cadres de planification inclusive de l'environnement, de la gouvernance et de l'aménagement du territoire.
3. Intégrer les valeurs des aires protégées dans les méthodologies et procédures de comptabilité économique, telles que les comptes satellites du tourisme, des forêts ou de l'eau, le SEEA et, en fin de compte, le système de comptabilité nationale qui mesure, compte, surveille et fait rapport sur le développement et le bien-être humain.
4. Établir des partenariats avec le secteur public et le secteur privé pour créer les outils et approches dont les gouvernements ont besoin pour fournir suffisamment de preuves économiques des avantages des aires

protégées et pour mieux comprendre leurs dépenses relatives aux aires protégées, leurs besoins et possibilités de financement, afin d'augmenter les investissements, de combler les lacunes du financement et de progresser vers un financement durable à long terme.

5. Établir et appliquer des mesures de sauvegarde sociales et environnementales suffisantes (p. ex., des outils et normes réglementaires et volontaires et une mise en œuvre améliorée) pour déterminer les coûts et avantages pleins et entiers des investissements économiques et sociaux, afin que les sociétés puissent réellement tenir compte des compromis et des risques inhérents et que l'intégrité des aires protégées et le bien-être des communautés touchées puissent être surveillés et assurés.
6. Fournir, aux gouvernements, les outils qui leur permettront d'élaborer et d'appliquer de plus en plus une planification spatiale réglementée [ou statutaire] et d'autres approches au niveau du paysage qui soutiennent les processus écologiques des paysages terrestres et marins, y compris des services écosystémiques d'importance critique et de connectivité, afin que les aires protégées puissent jouer leur rôle vis-à-vis des objectifs de conservation et des enjeux du développement, y compris la résilience au climat.
7. Accélérer les interventions auprès des industries et associations qui font une utilisation intensive des terres et des mers telles que l'agriculture et la pêche, pour favoriser l'expansion de l'agriculture et de la pêche durables, une agriculture adaptée à la conservation et au climat et des mécanismes fondés sur le marché tels que des normes de durabilité afin de maintenir des paysages perméables qui soutiennent les réseaux d'aires protégées et les services écosystémiques essentiels pour la sécurité de l'alimentation et de l'eau.
8. Les organismes responsables des aires protégées doivent actualiser la conception, la gestion et la gouvernance des aires protégées pour envisager toute une gamme d'avantages économiques et sociaux tels que les emplois, les moyens d'existence, des filets de sécurité communautaires et la résilience sociale et environnementale afin de construire un soutien et une volonté politique pour les aires protégées.

Recherche de partenariats clés

Les institutions économiques responsables des instruments et de la planification économiques

(p. ex., Ministères des finances ; Départements du budget, Bureaux des statistiques)

Les agences de planification clés d'une diversité de secteurs des ressources naturelles (p. ex., agriculture, sylviculture, pêche, élevage, eau douce)

Les organismes de planification clés de toute une gamme de secteurs de développement économique

(p. ex., mines, énergie, transport, tourisme, santé, assurances)

Les institutions financières chargées des finances et de l'assurance du secteur privé

Les institutions chargées de la planification spatiale au niveau du paysage terrestre et marin

Les institutions et organismes responsables pour la gestion des terres, de l'eau douce et du milieu marin

Les organisations de consommateurs et institutions appliquant des normes de production et de durabilité

Les communautés responsables de la gestion des aires conservées par les peuples autochtones et les communautés locales

Les organismes des aires protégées chargés de la conception et de la gestion des aires protégées